

COMMUNE DE VENTRON

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2009

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.Caractérisation technique du service.....	3
2.Présentation du territoire desservi.....	4
2.1 Prélèvement sur les ressources en eau	5
2.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2009.....	6
3.Modalités de tarification.....	9
4.Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
4.1.Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	13
5.Branchements en plomb.....	16
6.Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	18

1. Caractérisation technique du service

La commune de Ventron se situe dans le département Des Vosges, au cœur du Pays de Remiremont et vallées. Elle fait partie de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte. Son point culminant est le Grand Ventron à 1202m d'altitude, le point le plus bas accuse 570 m en direction de Travexin.

Avec une superficie de 24.97kms², la commune accueille d'après le dernier recensement de population (2006 INSEE), approximativement 958 Vétérnates et Vétérnats sur une densité de 37 habitants au kilomètre carré.

Ventron est un village relativement rural, une activité hivernale largement développée avec la station de sport d'hiver de « Frère Joseph », ce qui donne naissance à un afflux de populations durant les périodes touristiques.

2. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**

- Nom de la collectivité : VENTRON
- Caractéristiques : Commune
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	X	
Protection du point de prélèvement	X	
Traitement	X	
Transfert		X
Stockage	X	
Distribution	X	

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : VENTRON
- Existence d'une CCSPL: Non
- Existence d'un schéma de distribution : Non
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation* : 8 septembre 2004

Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**

Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 960 habitants au 31/12/2009 .

*

Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 594 abonnés au 31/12/2009.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune Ventron	Nombre d'abonnés non domestiques	Nombre d'abonnés résidents principaux au 31/12/2009	Nombre d'abonnés résidents secondaires au 31/12/2009	Nombre total d'abonnés au 31/12/2009
Total	9	333	252	594

Eaux brutes

2.1 Prélèvement sur les ressources en eau

La commune de Ventron présente deux secteurs de captages des eaux :

- Le droit :
 - ³⁵/₁₇ Localisé sur les parcelles 17 – 19 – 22 et 23,
 - ³⁵/₁₇ En service depuis 1984 alimente le réservoir du Rupt du Moulin d'une contenance de 200 m³.

- Le petit Ventron , Le Faigne de la Nappe et Bonne fontaine :
 - ³⁵/₁₇ Trois ressources très proches les unes des autres,
 - ³⁵/₁₇ Localisées sur les parcelles 31 – 33 – 36 et 37,
 - ³⁵/₁₇ En service depuis 1964 pour le petit Ventron et en 1999 pour les deux autres,
 - ³⁵/₁₇ La faigne de la nappe à été rénové en 1995-1996,
 - ³⁵/₁₇ Ces captages alimentent le réservoir du Pont du Void dans la vallée des Places
- ✓ Ce réservoir du Pont du Void (200m³) alimente :
 - ✗ les points hauts de la commune : musée du textile, scierie, Petit Chéty, les Couares, la Bruche.
 - ✗ le réservoir du Petit Chéty (400m³) qui lui même alimente l'agglomération de Ventron jusqu'à la limite de Cornimont.

En situation normale, cette autonomie est de 116 heures, dans une situation de pointe l'autonomie revient à 89 heures.

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **100%**.

Eaux traitées

2.2 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2009

Production

Le service a 2 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Capacité (m ³)	Type de traitement (cf. annexe)
le réservoir du Droit	2	neutralite calcaire marin
le réservoir du Void	3	neutralite calcaire marin

Les trois réservoirs de stockage sont neutralisés et chlorés :

³⁵₁₇ Le void, mis en service en 1980, assure la distribution des points hauts de la communes, à savoir : le musée du textile, la scierie, le Petit Chéty, le lotissement de la Bruche et les Couares avec un volume total de 200m³. La conduite principale alimente le réservoir du Petit Chéty. Bassin en béton armé. Il est situé route du fond du Gros Près.

³⁵₁₇ Le Petit Chéty, construit en 1910, assure la distribution de l'agglomération de Ventron ainsi que les secteurs du Daval et des Vanres, jusqu'en limite communale avec Cornimont avec un volume total de 400m³. Bassin maçonné en pierre et recouvert d'une résine lors d'une rénovation en 1995-1996. Il est situé route d'Alsace.

³⁵₁₇ Le droit, assure la distribution du lotissement du Droit du Village et aux HLM du Planois de la Chapelle avec un volume total de 200m³. Bassin en béton armé. Il est situé au Rupt du moulin.

Le volume prélevé total peut différer du volume produit (usines de traitement générant des pertes par exemple). Nous vous indiquons ci-dessous les volumes mis en distribution, c'est à dire à la sortie des réservoirs.

Ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2009 en m ³
Total du volume produit (V4)	79 230

Achats d'eaux traitées

La commune de Ventron est à ce jour apte à subvenir aux besoins en eau pour l'ensemble de son territoire

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2009 en m ³
Abonnés ⁽¹⁾	34 175
Abonnés non domestiques	1 761
Total vendu aux abonnés (V₇)	35 936

(1) Les abonnés et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Autres volumes

	Exercice 2008 en m ³ /an	Exercice 2009 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 128	3 128	0,00%
Volume de service (V9)	900	900	0,00%

Volume consommé autorisé

	Exercice 2009 en m ³ /an
Volume consommé autorisé (V6)	39 964

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 26 kilomètres au 31/12/2009.

Tarification de l'eau et recettes du service

3 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2009 et 01/01/2010 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 66 € au 01/01/2009 66 € au 01/01/2010 Variation: 0%

Tarifs	Au 01/01/2009	Au 01/01/2010	Variation
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	66,00 €	66,00 €	-
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
De 0 à 120 m ³	0,67 €/m ³	0,67 €/m ³	-
Taxes et redevances			
Taxes			
Taux de TVA ⁽²⁾	5,50%	5,50%	-
Redevances			
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,08 €/m ³	0,08 €/m ³	-
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,265 €/m ³	0,270 €/m ³	1,89%
VNF Prélèvement	0 €/m ³	0 €/m ³	-
Autre : _____	0 €/m ³	0 €/m ³	-

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables au 01/01/2009 et au 01/01/2010 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

facture type	Au 01/01/2009 en €	Au 01/01/2010 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	66,00	66,00	-
Part proportionnelle	80,40	80,40	-
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	146,40	146,40	-
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60	9,60	-
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	31,80	32,40	1,89%
VNF Prélèvement :	0,00	0,00	-
Autre :	0,00	0,00	-
TVA	10,33	10,36	0,29%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,73	52,36	0,65%
Total	198,13	198,76	0,32%
Prix TTC au m³	1,65	1,67	1,21%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : **annuelle**

La facturation est effectuée avec une fréquence : **semestrielle**

- Une facture pour l'ensemble des prestations (consommation eau, abonnement, frais fixes,)
- Une facture pour l'abonnement.

Les volumes facturés au titre de l'année 2009 sont de **35 936 m³/an**.

Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2009 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	75 679,04
<i>dont abonnements</i>	39 204,00
Recette de vente d'eau en gros	0,00
Recette d'exportation d'eau brute	0,00
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0,00
Total recettes de vente d'eau	75 679,04
Recettes liées aux travaux	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00
Autres recettes (préciser)	0,00
Total autres recettes	0,00
Total des recettes (HT)	75 679,04

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2009 : **75 679,04 €** .

4. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2009	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2009
Microbiologie	21	6
Paramètres physico-chimiques	23	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2008	Exercice 2009
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	Oui
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Non	Non
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Non	Non
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2009 est **50** (50 en 2008).

Indicateurs de performance du réseau

4.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2009
Rendement du réseau en %	49,30%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	0,45

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2009, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **4,6 m³/j/km** .

Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2009, l'indice linéaire des pertes est de **4,2 m³/j/km**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2005	2006	2007	2008	2009
Linéaire renouvelé en km	-	-	-	-	0,77

Au cours des 5 dernières années, **0,77 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2009, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,59**.

Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2009, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** .

Financement des investissements 2009

Désignation	Montant (HT)
Travaux réseau eau	142 137,85 €
Frais annonce légal – enquête (paysan vosgien)	728,16 €
Frais annonce légal – enquête (Liberté de l'Est)	675,54 €
Frais commission enquête public	781,00 €
TOTAL	144 322,55 €

Montant des dépenses de fonctionnement

	Année 2009
Montant (HT)	30 418,36 €

État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2009 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2009
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9860
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	11302,06
	en intérêts	990,58

5. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2008	Exercice 2009
Nombre total des branchements	4	4
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	-	-
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	4	4
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	-	-
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	-	-

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

6. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2010, le service a reçu aucunes demandes d'abandon de créances.

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Aucun	-

Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2009
	Indicateurs descriptifs des services	
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	594
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,65
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 mois
	Indicateurs de performance	
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	21
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	23
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	50
P104.3	Rendement du réseau de distribution	49,3
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,59%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80,00%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	-